

te s'occupe du linge d'autel, du linge de corps, de literie, des vêtements de laine, surtout des bas.—On reçoit avec reconnaissance tous les dons en nature, fournitures de mercerie, d'école, de lingerie, etc.

Les noms et adresses des adhérents au Patronage sont envoyés au siège de la corporation, à S. Joseph-du-Lac.

X.—Conclusion

Nous venons de faire connaître au public une Œuvre qui, malgré son mérite et la beauté de son idéal, n'a d'autre prétention que de vivre modestement au milieu des populations si attachantes des campagnes, dont elle partage les obscurs labeurs.

Pendant quatre ans, les Frères de S. François-Régis ont fait leur stage en Canada, sous les auspices d'une Société coopérative d'hommes distingués. Aujourd'hui que les Frères se placent résolument sur le terrain d'une fondation à leurs risques et périls, à S. Joseph-du-Lac, ils ont confiance que le peuple canadien ne les abandonnera pas, surtout pendant les années si difficiles du défrichement du sol et des constructions.

En retour de quelques légers sacrifices, qui seraient nullement onéreux pour des milliers de familles aisées, l'Institut de S. François-Régis, en quatre ou cinq ans, pourrait doter le diocèse d'un établissement complet, qui déversera ses bienfaits sur toute la contrée dans la suite des temps.

Quelle gloire pour le diocèse de Chicoutimi, si l'humble semence implantée au lac S. Jean devenait, dans la suite, la souche-mère de nombreux et florissants rejetons, couvrant de leurs ramifications, d'un océan à l'autre, les vastes plaines du Canada et des Etats voisins !

En prévision d'un bien immense à réaliser, les premiers coopérateurs s'assureront des trésors de mérites, la protection de Dieu en ce monde, le pardon au jour du jugement et une mémoire bénie au sein de cette œuvre qui leur devra la vie et la fécondité.